

Les Gîtes du Canal du Midi

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE & CONDITIONS GÉNÉRALES

<u>Gîte « La Cordonnerie »</u> Rue de la commanderie 31290 RENNEVILLE	<u>Propriétaire :</u> Brigitte & Jean Michel VERGNES 3 Chemin de côte blanche 31290 Montgaillard-Lauragais Téléphone : 06 22 64 54 51 Email : brigittevergnnes@club-internet.fr www.gitescanaldumidi.fr
----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LOCATAIRE :

Nom :

Name - Name

Prénom :

First name – Vorname

Adresse :

Address - Anschrift

Code postal :

ZIP Code - Postleitzahl

Ville :

City – Stad

Pays :

Country - Land

Telephone :

Phone - Telefon

Portable :

Mobile - Handy

E-mail :

DESCRIPTIF DU LOGEMENT :

Maison de village, surface habitable 100m² pour 4 personnes, comprenant :

Une cuisine ouverte sur le séjour avec vaisselle, réfrigérateur/congélateur, plaque vitrocéramique, four, lave vaisselle, cafetière, grille pain etc..

Un séjour avec 2 banquettes, une TV écran plat, un baby foot de café, wifi.

Deux chambres : une chambre avec un lit en 160x200, une chambre avec 2 lits en 190x90.

Une salle de bain avec douche à l'italienne.

Un WC indépendant.

Une buanderie avec lave linge, sèche linge, aspirateur, lit et chaise bébé, suspension pour 4 vélos.

Parking dans la rue.

Linge de toilette, torchons et draps fournis pour les séjours de maximum 15 jours. Pour les séjours supérieurs à 15 jours, le linge n'est pas fourni. Chambres faites à votre arrivée.

SÉJOUR : du/...../20..... au/...../20.....

Nombre de personnes : ...

Nombre de nuits : ...

TARIF LOCATION : € ttc

SUPPLÉMENT A PRÉVOIR :

Électricité, sont inclus 8 kw/h par jour, le restant étant à la charge du locataire.

OPTIONS FACULTATIVES :

Départ forfait ménage : Nous pouvons prendre à notre charge votre ménage pour 65 euros.
Ne comprend pas la vaisselle et la sortie ordures ménagères.

Kit Linge : En cours de séjour, si vous souhaitez changer votre linge de maison, le kit linge vous est proposé pour 15 euros. Il comprend les draps, serviettes de toilette, le tapis de douche et les torchons de cuisine.

Le locataire déclare accepter les termes du présent contrat ainsi que les conditions générales de location.

You accept the terms of this Agreement and the terms rentals - Der Mieter verpflichtet sich , vorbehaltlich der Bestimmungen dieses Abkommens und den Bestimmungen und Bedingungen der Vermietung

Le locataire

Date :/...../20.....

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

« Read and approved »

« Gelesen und genehmigt »

Conditions générales de location

La signature du contrat de location par le locataire implique la pleine acceptation des conditions générales définies ci-dessous. Nous vous conseillons de les lire attentivement.

1 - **L'heure d'arrivée** : Le gîte est disponible à partir de 16 h00.

2 - **L'heure de départ** : Le gîte devra être libéré avant 10 h00.

3 - **Obligation du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter «en bon père de famille» et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

4 - **État des lieux** : Le gîte loué étant de construction récente, celui-ci sera loué dans un très bon état. Nous vérifions le bon état du matériel et la propreté après chaque départ des locataires. La maison est louée meublée avec matériel de cuisine, vaisselles, couvertures, oreillers, traversin, TV... (voir descriptif). Conformément à l'article 1731 du code civil, le locataire se doit de rendre les lieux dans l'état dans lequel il les a trouvés (réglages du téléviseur inclus).

5 - **Dépôt de garantie ou caution** : A l'arrivée du locataire, un **dépôt de garantie de 300 euros** vous sera demandé. Ce dépôt de garantie couvre les éventuelles dégradations survenues durant le séjour du locataire à l'intérieur du gîte. Sont compris comme dommages locatifs, tous les dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location. Ce montant est payable par chèque uniquement. En l'absence de dégradations durant le séjour, le montant sera restitué au locataire dans un délai de 8 jours suivant son départ (envoi postal ou chèque détruit). En cas de dégradations trop importantes dont les montants de remise en état dépassent le montant du dépôt de garantie, les propriétaires feront appel à l'assurance du locataire (voir alinéa 6).

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs inférieur au montant de la caution, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de 1 mois après le départ du locataire. Les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi seront déduites, justificatifs et factures à l'appui. Exemple : draps tachés, parquet rayé, peinture abîmée etc...

6 - **Assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'**être assuré par un contrat d'assurance type villégiature** pour ces différents risques (incendie, dégât des eaux etc....). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

7 - **Tabac** : Le gîte loué est intégralement non fumeur.

8 - **Animaux** : La présence d'animaux de compagnie est interdite.



Le propriétaire

Date :

Le locataire

Signature (lu et approuvé)